

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 15 juin 2015 fixant le nombre d'internes en médecine, en pharmacie et en odontologie susceptibles de bénéficier d'une année-recherche pour l'année universitaire 2015-2016

NOR : AFSH1514296A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 15 juin 2015, le nombre d'internes en médecine, en pharmacie et en odontologie susceptibles de bénéficier d'une année-recherche est fixé à 371 pour l'année universitaire 2015-2016. La répartition est fixée par interrégion et subdivision pour les internes en médecine, par interrégion pour les internes en pharmacie et à l'échelon national pour les internes en odontologie, selon le tableau suivant :

INTERRÉGION	SUBDIVISION	MÉDECINE	PHARMACIE	ODONTOLOGIE
Ile-de-France	Ile-de-France	53	12	
Nord-Est	Strasbourg	11	8	
	Nancy	11		
	Besançon	6		
	Dijon	7		
	Reims	7		
Nord-Ouest	Caen	8	9	
	Rouen	9		
	Lille	20		
	Amiens	8		
Rhône-Alpes Auvergne	Clermont-Ferrand	8	9	
	Grenoble	8		
	Lyon	16		
	Saint-Etienne	6		
Ouest	Brest	7	7	
	Rennes	9		
	Angers	8		
	Nantes	9		
	Tours	8		
	Poitiers	9		
Sud	Montpellier	13	9	
	Aix-Marseille	16		
	Nice	6		

INTERRÉGION	SUBDIVISION	MÉDECINE	PHARMACIE	ODONTOLOGIE
Sud-Ouest	Bordeaux	15	8	
	Océan Indien	4		
	Toulouse	13		
	Limoges	4		
Antilles-Guyane	Antilles-Guyane	5	0	
Total		304	62	5